



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

balance commerciale

Question écrite n° 84319

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le déficit commercial de la France. Les douanes ont indiqué mercredi 7 juillet 2010 qu'il s'était creusé en mai de 5,5 milliards d'euros, soit 45,8 milliards d'euros sur les douze derniers mois. Il souhaiterait connaître les pistes qui sont étudiées afin de résorber ce déficit.

Texte de la réponse

Le déficit commercial de la France s'est creusé au 1er semestre 2010 pour s'établir à 24,5 MdEUR après 20,4 MdEUR au 2^d semestre 2009, la croissance des importations (+ 7,4 % au premier semestre 2010 par rapport au deuxième semestre 2009) ayant été plus forte que celle des exportations (+ 5,9 %). Cette dégradation du déficit s'explique notamment par l'alourdissement de la facture énergétique sous l'effet de la hausse des cours du baril de Brent (calculés en dollar). Malgré leur croissance, les échanges de la France restent encore inférieurs (de plus de 10 %) aux niveaux qu'ils avaient atteints au 1er semestre 2008, avant le déclenchement de la crise. Il est important d'observer que la France est parvenue à maintenir ses positions au coeur de la crise et en période de reprise depuis le début 2010. En effet, la part de marché en volume vis-à-vis des pays de l'OCDE est restée stable à 6,4 % durant toute la période. Par ailleurs, les entreprises exportatrices françaises profitent, depuis le quatrième trimestre 2009, d'une compétitivité prix renforcée par le retour de l'euro à des niveaux plus faibles par rapport au dollar qui devrait se matérialiser par une hausse du volume des exportations. En termes d'orientation géographique des exportations, la France a su tirer profit du dynamisme de la demande mondiale, et en particulier de la demande asiatique, ce qui justifie l'accent mis par le Gouvernement et par ses agences en faveur des exportations vers les zones émergentes. Ainsi, l'Asie contribue, au premier semestre 2010, à hauteur d'un tiers à la croissance globale des exportations de la France alors qu'elle n'absorbe que 10 % des ventes totales. De même, la contribution de la Chine dépasse celle des États-Unis (+ 0,8 % pour la Chine contre + 0,6 % pour les États-Unis sur un total de + 5,9 %) pour le deuxième semestre d'affilée. Enfin, la croissance des ventes vers les pays situés hors zone euro est presque deux fois supérieure à celle de la zone euro. La priorité accordée à l'innovation (avec le crédit d'impôt recherche et la mise en place de pôles de compétitivité notamment) permettra d'entretenir la spécialisation française dans les produits de haute technologie, pour lesquels la demande reste forte. En termes sectoriels, la bonne orientation de la France dans les secteurs de l'aéronautique et de la pharmacie continue à porter ses fruits. Dans ces deux secteurs, les exportations françaises dépassent en effet à la fin du premier semestre leur niveau d'avant-crise, et les prises de commandes d'Airbus en 2010 retrouvent des niveaux élevés. Les orientations retenues en faveur de la recherche et de l'innovation contribueront à rendre plus compétitives les entreprises françaises à l'export. Par ailleurs, les efforts soutenus en faveur de l'ouverture des marchés mondiaux, de l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires à l'exportation, de la réduction des distorsions de concurrence, et l'ensemble des contributions françaises dans le cadre des négociations multilatérales commerciales, contribuent à accroître le marché potentiel des entreprises françaises. Plusieurs initiatives récentes en faveur de l'export ont été lancées récemment par le ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et la secrétaire d'État chargée du

commerce extérieur. Elles concernent aussi bien les PME exportatrices que les grands groupes par le biais d'une politique de soutien aux grands contrats. Toutefois, le commerce extérieur n'est que le reflet de la compétitivité d'ensemble de l'économie : les fondamentaux, qui font la réussite à l'export, dépendent de la politique économique interne ; le soutien spécifique qu'est la politique du commerce extérieur ne vient qu'en appui. Créée il y a deux ans, l'agence Ubifrance a rapidement développé son activité de soutien et d'accompagnement des PME exportatrices. Déjà présente dans 44 pays, l'agence couvrira, à l'horizon 2012, 19 nouveaux pays à fort potentiel (Angola, Argentine, Bulgarie, Chili, Colombie, Gabon, île Maurice, Kazakhstan, Koweït, Liban, Libye, Lituanie, Nouvelle-Zélande, Oman, Philippines, Qatar, Sénégal, Slovaquie, Slovénie), dont 12 avec des implantations en propre. Cette extension du périmètre d'intervention directe de l'agence s'accompagnera d'un nouveau transfert de moyens budgétaires, humains et matériels de la part de la direction générale du Trésor. Avant la fin 2012, la responsabilité totale de l'accompagnement des entreprises à l'international aura été transférée à Ubifrance qui pourra, dans les pays où elle ne sera pas présente, déléguer ses activités à des opérateurs tiers. En 2009, les différents dispositifs de soutien mis en place par Ubifrance ont permis d'obtenir des résultats encourageants : Ubifrance a emmené 8 776 entreprises sur les marchés export dans le cadre de ses opérations collectives de promotion, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2008 ; en complément de la programmation d'Ubifrance, plus de 4 000 accompagnements d'entreprises ont été réalisés sur des manifestations collectives d'autres opérateurs labellisés (soit 18 % de plus qu'en 2008) ; 2 958 accompagnements individuels et personnalisés ont été effectués par Ubifrance à l'international ; 3 892 aides Sidex qui permettent de subventionner une partie des frais engagés par l'entreprise pour sa prospection des marchés étrangers (contre 1 300 en 2008) ont été versées. Au total, Ubifrance et ses partenaires ont recensé près de 20 000 accompagnements d'entreprises à l'étranger en 2009. Par ailleurs, plus de 4 000 PME « primo-exportatrices » ont été identifiées, dont 3 000 ont fait l'objet d'un accompagnement à l'international. Cette tendance positive ne se dément pas au cours des quatre premiers mois de 2010. Loin de se replier, nos entreprises sont de plus en plus actives à l'international. Elles seront aidées en cela par le programme France, qui rassemble sous une même bannière toutes les opérations collectives d'accompagnement des entreprises. En 2010, il enregistre plus de 1300 opérations dans 100 pays, soit une augmentation de 45 % par rapport à 2009, année de sa création. Par ailleurs, le nombre d'entreprises exportatrices a augmenté pendant les cinq premiers mois de l'année 2010. Cette hausse de 4,3 % par rapport à la même période en 2009 est la première enregistrée depuis 2002. Le nombre d'exportateurs à la fin du mois de mai (près de 95 000) retrouve le niveau de fin 2008, effaçant ainsi la baisse connue en 2009, année de contraction sans précédent du commerce international. Ce résultat témoigne du travail entrepris depuis deux ans par Ubifrance. En termes de grands contrats, la reprise se dessine : d'un montant de 6,4 MdEUR au premier semestre 2009 au plus fort de la crise, la part française dans les grands contrats d'équipement, conclus dans les pays émergents, est passée à 8,7 MdEUR au deuxième semestre 2009 et 9,8 MdEUR au premier semestre 2010. Les grands contrats représentent environ 10 % du total des exportations françaises. Ce sont souvent dans des secteurs d'excellence de la France et à forte visibilité. Le ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le secrétaire d'État chargé du commerce extérieur ont donc entrepris de moderniser le dispositif de soutien public aux grands contrats afin de l'adapter au mieux à la nouvelle donne issue de l'émergence de nouveaux concurrents. Pour cela, un séminaire de haut niveau se tiendra à l'automne avec les principales entreprises exportatrices afin de mettre en place un plan d'action coordonné qui s'articulera autour de quatre axes majeurs : adapter la notion de grand contrat pour tenir compte notamment de la multiplication des partenariats entre entreprises françaises et étrangères ; améliorer et diversifier les instruments de financement, en développant en particulier la coopération entre assureurs-crédit publics ; faire mieux respecter les normes internationales et promouvoir le principe de réciprocité, notamment en matière environnementale, sociale ou de lutte contre la corruption, pour mettre en valeur la qualité de l'offre française et mettre nos entreprises et leurs concurrents sur un pied d'égalité ; renforcer le dialogue et la coordination stratégique entre l'État et les grandes entreprises en amont des négociations de grands contrats internationaux.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84319

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 8015

Réponse publiée le : 9 novembre 2010, page 12241